



## COMMUNE DE VILLENouvelle

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Date de la convocation : 12 février 2026  
Nombre de membres en exercice : 15  
Présents : 11  
Votants : 15  
Quorum atteint

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil Municipal de Villenouvelle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas FÉDOU, Maire

**Présents** : FÉDOU Nicolas – SIMONNIN-TOMASEK Claudie – VIEULLES Gilles – CALASTRENG Jacqueline – ROBERT Anne-Marie – ARTIS Régis – AUGUSTIN Laetitia – CALGARO Stéphane – MELENDO-TAUZIN Rose-Marie – PORTIER Thomas – TAQQA Fettouma

**Absents excusés avec procuration** : FLAGEL Magali à VIEULLES Gilles – MAFFRE Pierre à SIMONNIN-TOMASEK Claudie – OULIÉ Joël à CALGARO Stéphane – VICTOIRE-BOSC Alice à PORTIER Thomas

**Secrétaire de séance** : SIMONNIN-TOMASEK Claudie

La séance a été ouverte à 18h30, sous la présidence de Nicolas FÉDOU, Maire de Villenouvelle. Claudie SIMONNIN-TOMASEK a été désignée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire propose d'examiner les dossiers à l'ordre du jour.

### **1 – FINANCES : Approbation du Compte financier unique (CFU) 2025**

#### [Délibération n°2026-02-01](#)

*Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'arrêter les comptes de l'exercice 2025, les derniers de la mandature. Conformément au Code général des collectivités territoriales, il ne prendra pas part aux débats et au vote. Le Conseil Municipal désigne Jacqueline Calastreng, doyenne d'âge, pour prendre la présidence de séance pour ce point.  
La parole est donnée à Monsieur CANEVESE, Secrétaire Général, pour la présentation des résultats de l'exercice. La présentation est résumée dans la note brève et synthétique annexée au présent procès-verbal.*

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, ordonnateur, s'est retiré. En qualité de doyenne d'âge de l'assemblée, Madame Jacqueline CALASTRENG a été désignée pour présider l'assemblée pour l'examen de cette délibération.

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31 ;
- Vu** le compte financier unique dressé en collaboration par l'ordonnateur et le comptable public ;
- Vu** l'avis favorable de la commission finances ;
- Vu** les résultats de l'exercice ;
- Vu** l'état des restes à réaliser en recettes et en dépenses ;
- Vu** la note brève et synthétique annexée à la présente délibération ;

**Où l'exposé de Madame la Présidente de séance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats sont présentés ci-après et annexé à la présente délibération :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<b>Exécution de l'exercice 2025</b>	Dépenses	1 275 397,21 €	269 470,55 €
	Recettes	1 450 307,61 €	151 560,53 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>174 910,40 €</b>	<b>- 117 910,02 €</b>
Résultats cumulés des exercices précédents		600 000,00 €	- 1 625,99 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2025</b>		<b>774 910,40 €</b>	<b>- 119 536,01€</b>
Solde des Restes à réaliser			-29 375,14 €
<b>Besoin de financement à couvrir par l'excédent de fonctionnement</b>			<b>-148 911,15€</b>

**D'où :**

Résultat de clôture	<b>625 999,25 €</b>
---------------------	---------------------

- ✓ **DE CONSTATER** la sincérité des restes à réaliser en recettes (30 209,40€) et en dépenses (59 584,54€),
- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 14 (dont 4 procurations)	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0)
------------------------------------	-----------	------------	-----------------



## COMMUNE DE VILLENUEVE

Dossier suivi par : CANEVESE Paul, Secrétaire Général

### NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Annexe à la délibération n°2026-02-01 du 26 février 2026

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable, d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025. La présente note expose de manière synthétique l'exécution budgétaire pour l'année 2025 du budget communal et est annexée à la délibération du Conseil Municipal.

Elle se conforme à l'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise qu'une « *présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Elle sera disponible sur le site internet de la commune après le vote de la délibération du Conseil Municipal dans les délais prévus à l'article L.2313-1 du CGCT.

#### I. Structure d'un budget communal

Le budget d'une commune se structure en 2 sections distinctes :

- ➔ **La section de fonctionnement** qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité.
- ➔ **La section d'investissement** qui correspond aux travaux, à l'acquisition de mobiliers et aux projets portés par l'équipe municipale.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

- ➔ **Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par l'entretien et les consommations de fluides des bâtiments, communaux, les salaires du personnel municipal, les achats de fournitures, les prestations de services, les subventions aux associations, les différentes participations et les intérêts des emprunts.
- ➔ **Les recettes de fonctionnement** correspondent principalement aux impôts locaux, aux produits des services publics (cantine...), aux loyers et aux dotations de l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets portés par l'équipe municipale :

- ➔ Les **dépenses** de cette section ont un impact sur le patrimoine de la commune : acquisition de mobilier, de réalisation de travaux et le remboursement du capital des emprunts.

→ Les **recettes** d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec le programme d'investissement, le remboursement d'une partie de la TVA payée et de la taxe d'aménagement.

## II. Synthèse des résultats d'exécution du budget 2025 pour la commune de Villeneuve

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Exécution de l'exercice 2025	Dépenses	1 275 397,21 €	269 470,55 €
	Recettes	1 450 307,61 €	151 560,53 €
	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>174 910,40 €</b>	- <b>117 910,02 €</b>
<b>Résultats cumulés des exercices précédents</b>		600 000,00 €	- 1 625,99 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2025</b>		<b>774 910,40 €</b>	- <b>119 536,01€</b>

Le résultat de fonctionnement s'élève à 174 910,40€, il est stable par rapport à 2024, malgré le contexte actuel, ce qui traduit une gestion saine au service des administrés. En prenant en compte les excédents des années antérieures, le résultat de clôture en fonctionnement s'élève à 774 910,40€.

En ce qui concerne l'investissement, le résultat de l'année s'élève à – 117 910,02€.

Les excédents de fonctionnement vont couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (autofinancement), le reliquat sera reporté pour le budget 2026 afin de financer les projets portés par l'équipe municipale.

En intégrant les restes à réaliser qui s'élèvent à 59 584,54€ en dépenses (travaux lancés en 2025 mais non terminés) et à 30 209,40€ en recettes (subventions accordées mais non versées), le **reliquat reporté sur l'exercice 2026 est de 625 999,25€**.

## III. Focus sur la section de fonctionnement

### A. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 275 397,21€ pour 2025. Si on enlève les écritures d'ordre, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, 1 203 524,61€ est en diminution par rapport aux dépenses 2024 (1 211 841,24€), malgré le contexte inflationniste et la progression naturelle des charges de fonctionnement. L'optimisation des dépenses s'est poursuivie.

#### a) Le chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe les dépenses de fournitures (pôle technique, ménage, pédagogiques), d'électricité (98 235,28€), assurances, prestations de service, maintenance, relations avec l'intercommunalité, repas des aînés, fournitures scolaires (8 350€), achat des repas cantine (67 120€) ...

Il s'agit d'un chapitre fortement impacté par le contexte inflationniste. Cependant, les efforts fournis par les différents services pour limiter les coûts et optimiser les commandes ont permis la diminution du « 011 » par rapport à l'année précédente. Les réalisations s'élèvent à 325 487,41€ en 2025 contre 331 342,19€ en 2024.

#### b) Le chapitre 012 – Charges de personnel

Les réalisations s'élèvent à 668 594,77€ pour l'année 2025. Elles sont, logiquement, en augmentation, de 3,4%. La Municipalité poursuit sa politique de modération de la masse salariale, cependant, plusieurs facteurs ont impacté les dépenses de personnel dont certains ne dépendent pas de la commune :

- Augmentation des cotisations patronales (CNRACL)
- Augmentation de l'assurance

- Volonté de renforcer le pôle Enfance avec le recrutement d'un animateur supplémentaire
- Remplacement d'agents absents durant une longue durée
- Mise en place de la participation mutuelle et prévoyance pour les agents communaux

18 agents communaux (15,2 équivalent temps plein) assurant les missions de service public de la commune :

- 1 Secrétaire Général de Mairie
- Le Pôle technique avec 4 agents
- Le Pôle Administratif avec 3 agents
- Le Pôle Enfance avec 10 agents

#### **c) Le chapitre 014 – Atténuations de produits**

Les dépenses s'élèvent à 66 292€, cela correspond au FNGIR (péréquation entre collectivités territoriales).

#### **d) Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante**

Le réalisé est à 102 255,29€ pour l'année 2025, en diminution par rapport à l'exercice 2024.

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus (en baisse avec 1 adjoint de moins), les créances admises en non-valeur (impayés de cantine n'ayant pas pu être récupérés par le Trésor Public), la contribution au SDIS31-Pompiers (15 275,77€), les travaux réalisés par le SDEHG (8827,37€), la participation obligatoire pour les Villenouvellois scolarisés à l'école Calandreta Lauragués (854,99€), la subvention au CCAS de la commune (500€) et les subventions aux associations communales à hauteur de 17 200€.

#### **e) Les chapitres 66 et opérations d'ordre**

Les intérêts de la dette se sont élevés à 40 380,54€ pour cette année, ils poursuivent leur décade.

Une provision de 476 ,60€ a été constituée pour faire face aux impayés de cantine.

Enfin, des opérations d'ordre pour la cession de parcelles et de la tondeuse autoportée à hauteur de 71 872,60€.

### **B. Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 450 307,61€ pour 2025, elles sont en progression de 4,94% et progressent plus vite que les charges.

#### **a) Le chapitre 014 – Atténuations de charges**

Il s'agit des remboursements partiels de la CPAM pour les arrêts maladie des agents contractuels ainsi que des remboursements de l'assurance de la commune pour les absences médicales et de maternité des agents communaux. Ces remboursements s'élèvent à 5 538,72€, en conséquence de la diminution des absences, la somme est moins importante.

#### **b) Le chapitre 70 – Les produits des services et du patrimoine**

Les recettes s'élèvent à **97 820,26€**. Les produits proviennent principalement :

- Redevances d'occupation du domaine public (Orange, ENEDIS) pour 1579€
- Indemnité de la Poste pour l'Agence Postale Communale pour 14 400€
- Participation des communes sans écoles pour les élèves scolarisés à Villenouvelle : 1 700€
- Facturation de la cantine et de la garderie pour 79 334€

#### **c) Le chapitre 73 – Impôts et taxes**

Les impôts et taxes représentent une part prépondérante des recettes communales. Pour rappel, la Municipalité pour la 3<sup>e</sup> année consécutive avait choisi de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur la commune.

Les taux de fiscalité sont de 42,28% pour le foncier bâti, de 121,93% pour le non-bâti et de 16,80% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 1,7 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles

habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

**Les recettes s'élèvent à 936 943,52€ dont en voici les principales :**

- ➔ Impôts locaux : 704 080€ (dont compensation de la réforme de la taxe d'habitation)
- ➔ Attribution de compensation versée par la communauté de communes : 164 000€
- ➔ « Droits de notaire » reversés par le Conseil Départemental : 49 153€ (en diminution due à la baisse du marché immobilier)
- ➔ FPIC (solidarité entre intercommunalités) : 19 355€

#### **d) Le chapitre 74 – Dotations et participations**

Les recettes s'élèvent à **267 360,67€**, elles connaissent des évolutions différentes selon la dotation.

- ➔ La dotation forfaitaire : 126 889€ (en légère augmentation en raison de la hausse de la population)
- ➔ La dotation de solidarité rurale : 36 413€, en baisse de 20 000€ sur l'exercice.
- ➔ La dotation nationale de péréquation : 35 048€
- ➔ Le fonds d'amorçage pour le péciscolaire : 9 090€. Sa suppression a été actée par le Gouvernement à compter de l'année scolaire 2025-2026, nous avons touché un prorata.
- ➔ Les allocations compensatrices (compensation des exonérations des impôts locaux) pour 28 022€
- ➔ L'aide pour la Cantine à 1€ pour 29 189€.
- ➔ Le FCTVA Fonctionnement pour 2 454,67€ (le Gouvernement a acté sa suppression à compter de 2026).

#### **e) Le chapitre 75 – Autres produits**

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour les appartements communaux et la location du foyer communal pour 38 494€.

De plus, on retrouve 5 585€ de remboursements de sinistres par notre assureur.

On retrouve également une recette d'ordre pour les travaux en régie à hauteur de 4 975,96€.

### **IV. Focus sur la section d'investissement**

#### **A. Les dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont en baisse sur l'exercice. En effet, les gros projets du mandat ont été réalisés. De plus, face au contexte incertain, la Municipalité, afin de préserver ses capacités de financement, a préféré réduire ses investissements.

Voici les opérations d'investissement menées dans l'année pour **129 895,99 €**

<b>342</b>	<b>Mobiliers espaces publics</b>	1 181,34€
<b>367</b>	<b>Mobilier de bureau</b>	546,91€
<b>370</b>	<b>Réhabilitation de la sacristie (diagnostic structurel)</b>	37 426,80€
<b>373</b>	<b>Plan de circulation centre-bourg</b>	1 621,91€
<b>379</b>	<b>Matériel et outillage Pôle Technique</b>	1 086,19€
<b>381</b>	<b>Mobilier et jeux Pôle Enfance</b>	1 579,20€
<b>382</b>	<b>Rénovation toiture de la Halle (diagnostic structurel)</b>	4 500,00€
<b>383</b>	<b>Liaison piétonne Puntou/Merdéric</b>	17 840,16€
<b>384</b>	<b>Autolaveuse</b>	6 175,78€
<b>385</b>	<b>Ralentisseurs Chemin des Bergès</b>	10 806,00€
<b>386</b>	<b>Rénovation électricité appartements école</b>	4 175,18€
<b>388</b>	<b>ERP : sécurité incendie et travaux électricité</b>	914,40€
<b>389</b>	<b>Sécurisation entrées des écoles</b>	14 560,00€
<b>391</b>	<b>Travaux école maternelle</b>	3 320,16€

393	Tondeuse autoportée	21 198,00€
394	Travaux Ascenseur Hôtel de Ville	3 323,96€

On retrouve également d'autres dépenses :

041	Opérations d'ordre	13 397,60 €
1641	Capital de la dette	117 816,26 €
	Valorisation des travaux en régie (peinture école)	4 975,96€
2188	Achats divers sans opération	3 384,74€
	Déficit reporté	1 625,99 €

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent donc à **271 096,54 €** pour cette année.

### B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont de 151 560,53€.

10222	FCTVA	26 164,19 €
10226	Taxes d'aménagement	21 392,46 €
1323	Subventions du CD31	3 790,81 €
1345	Amendes de police – sécurisation voirie	6 300,00 €
041	Cessions (opération d'ordre)	71 872,60 €
1068	Excédents capitalisés (affectation résultat 2024)	22 040,47 €

### C. Les restes à réaliser

Certaines opérations ont été lancées et vont s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires, de même, des subventions liées à des projets 2025 seront versées en 2026 par nos partenaires.

RAR dépenses	
2112 - Terrains	3 900,00 €
382 - Toiture de la Halle	11 000,00 €
387 - Annexe ateliers	19 674,65 €
388 - Sécurité ERP	3 828,29 €
390 - Rénovation éclairage Terrain honneur	17 556,00 €
392 - Travaux ancienne cantine	3 625,00 €

RAR Recettes	
1321 - Subventions de l'Etat	12 475,60 €
1322 - Subventions Région	5 363,00 €
1323 - Subventions Département	12 370,80 €

Total	59 584,54 €
-------	-------------

Total	30 209,40 €
-------	-------------

Solde des RAR	- 29 375,14 €
---------------	---------------

### V. Conclusion et données synthétiques

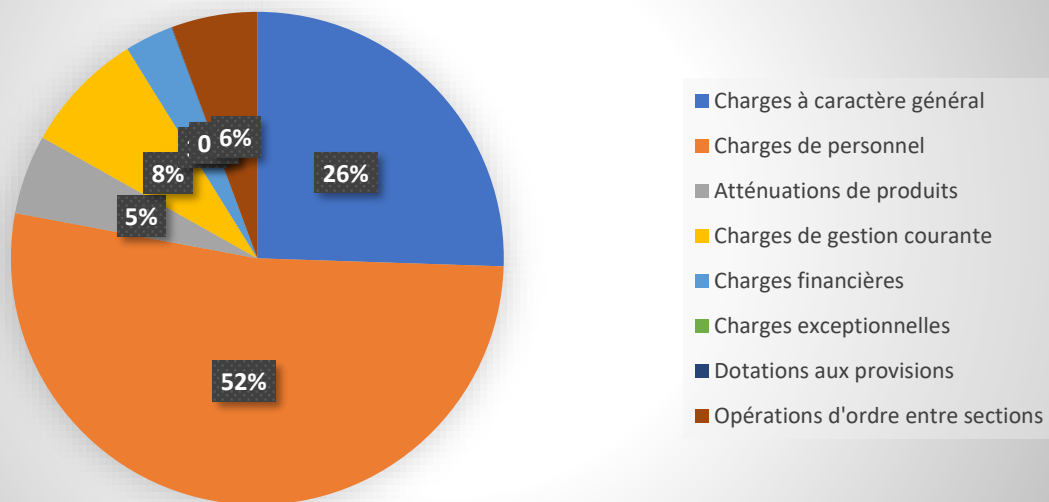
#### Synthèse de la section de fonctionnement

Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	% de variation	% des dépenses
011	Charges à caractère général	331 342,19 €	325 487,41 €	-1,77%	25,52%
012	Charges de personnel	646 078,81 €	668 594,77 €	3,49%	52,42%
014	Atténuations de produits	67 315,00 €	66 292,00 €	-1,52%	5,20%
65	Charges de gestion courante	118 053,23 €	102 255,29 €	-13,38%	8,02%
66	Charges financières	44 410,98 €	40 380,54 €	-9,08%	3,17%

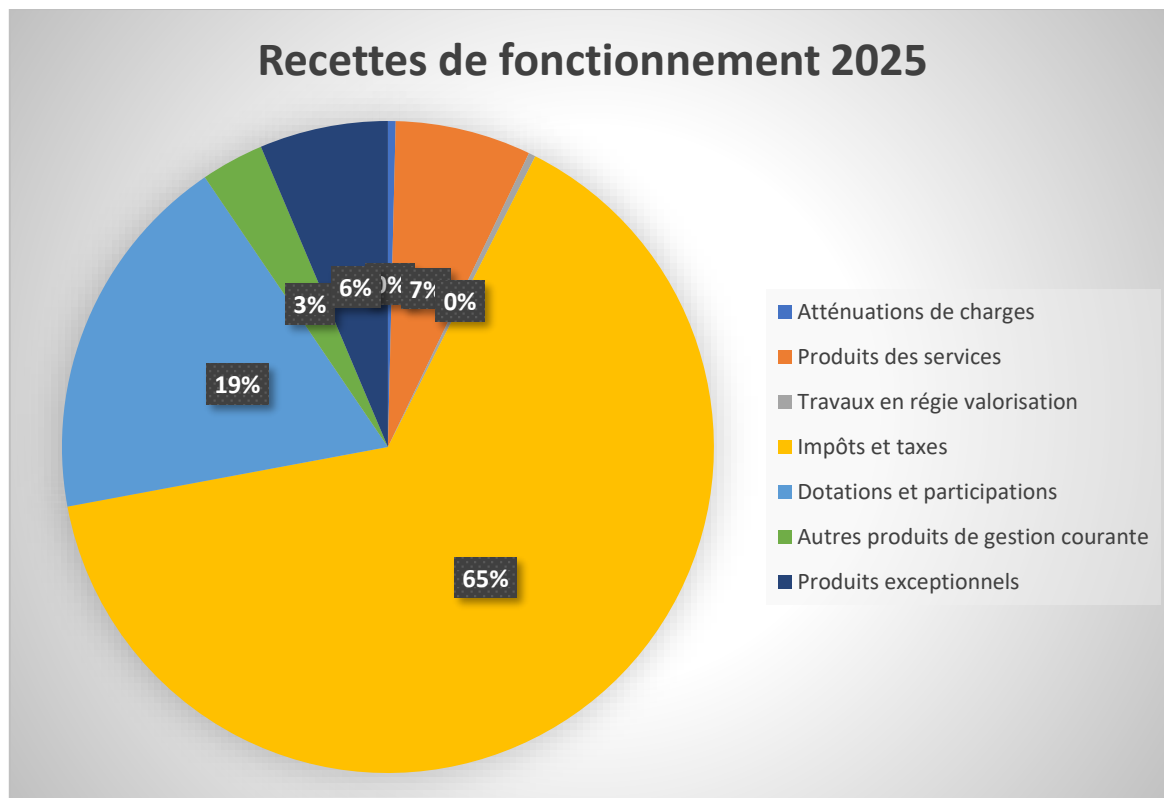
67	Charges exceptionnelles	- €	0	Non significatif	0,00%
68	Dotations aux provisions	631,12 €	476,60 €	Non significatif	0,04%
042	Opérations d'ordre entre sections	4 440,00 €	71 872,60 €	Non significatif	5,64%
<b>Total</b>		<b>1 212 271,33 €</b>	<b>1 275 359,21 €</b>	5,20%	100,00%

Chapitre	Libellé	CA 2024	CA 2025	% de variation	% des recettes
013	Atténuations de charges	29 825,14 €	5 538,72 €	Non significatif	0,38%
70	Produits des services	95 250,28 €	97 820,26 €	2,70%	6,74%
72	Travaux en régie valorisation		4 975,96 €	Non significatif	0,34%
73	Impôts et taxes	944 469,67 €	936 943,52 €	-0,80%	64,60%
74	Dotations et participations	258 760,67 €	267 360,67 €	3,32%	18,43%
75	Autres produits de gestion courante	53 739,86 €	45 311,38 €	-15,68%	3,12%
77	Produits exceptionnels	- €	92 357,10 €	Non significatif	6,37%
002	Excédents reportés	443 896,73 €	600 000,00 €	35,17%	
<b>Total</b>		<b>1 825 942,35 €</b>	<b>2 050 307,61 €</b>	+4,94% (sans le report)	

## Dépenses de fonctionnement 2025



## Recettes de fonctionnement 2025



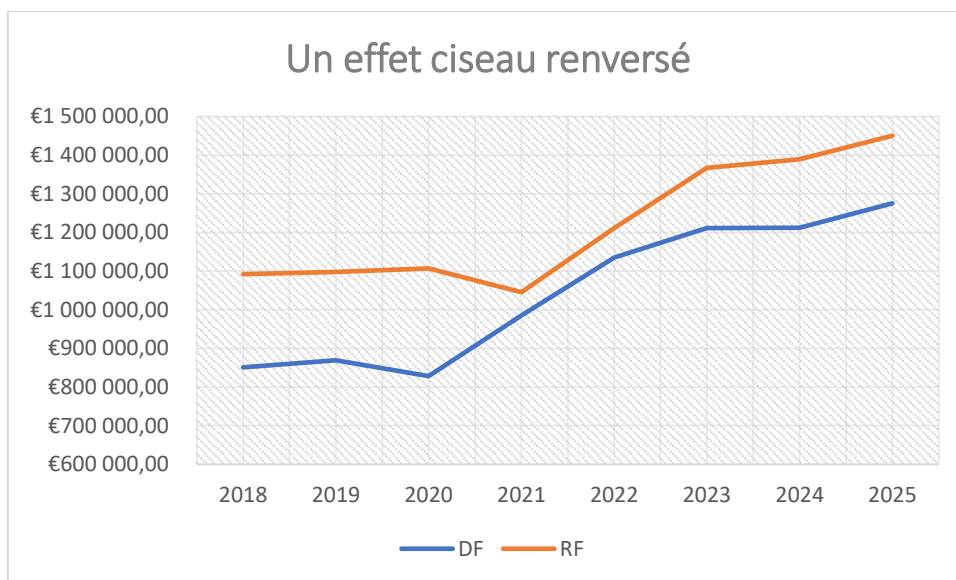
### Données relatives à la dette

Objet	Date	Organisme	Durée	Taux	Montant initial	Capital restant à rembourser 2025
Achat terrain école	2006	Crédit local de France	30 ans	4,36%	180 000,00 €	104 681,81 €
Honoraires école	2007	Caisse d'Epargne	25 ans	4,79%	225 500,00 €	79 660,34 €
Refinancement de prêts	2007	Crédit local de France	20 ans	3,94%	561 288,50 €	182 878,91 €
Groupe scolaire 2008	2008	Caisse d'Epargne	30 ans	4,83%	600 000,00 €	359 936,53 €
Aménagement Ancienne poste	2018	Caisse d'Epargne	20 ans	1,72%	300 000,00 €	220 478,55 €
Maison des Sports	2021	Crédit Agricole	20 ans	0,82%	425 000,00 €	365 589,73 €
Acquisition Maison école	2021	Caisse d'Epargne	20 ans	0,81%	175 000,00 €	135 964,59 €

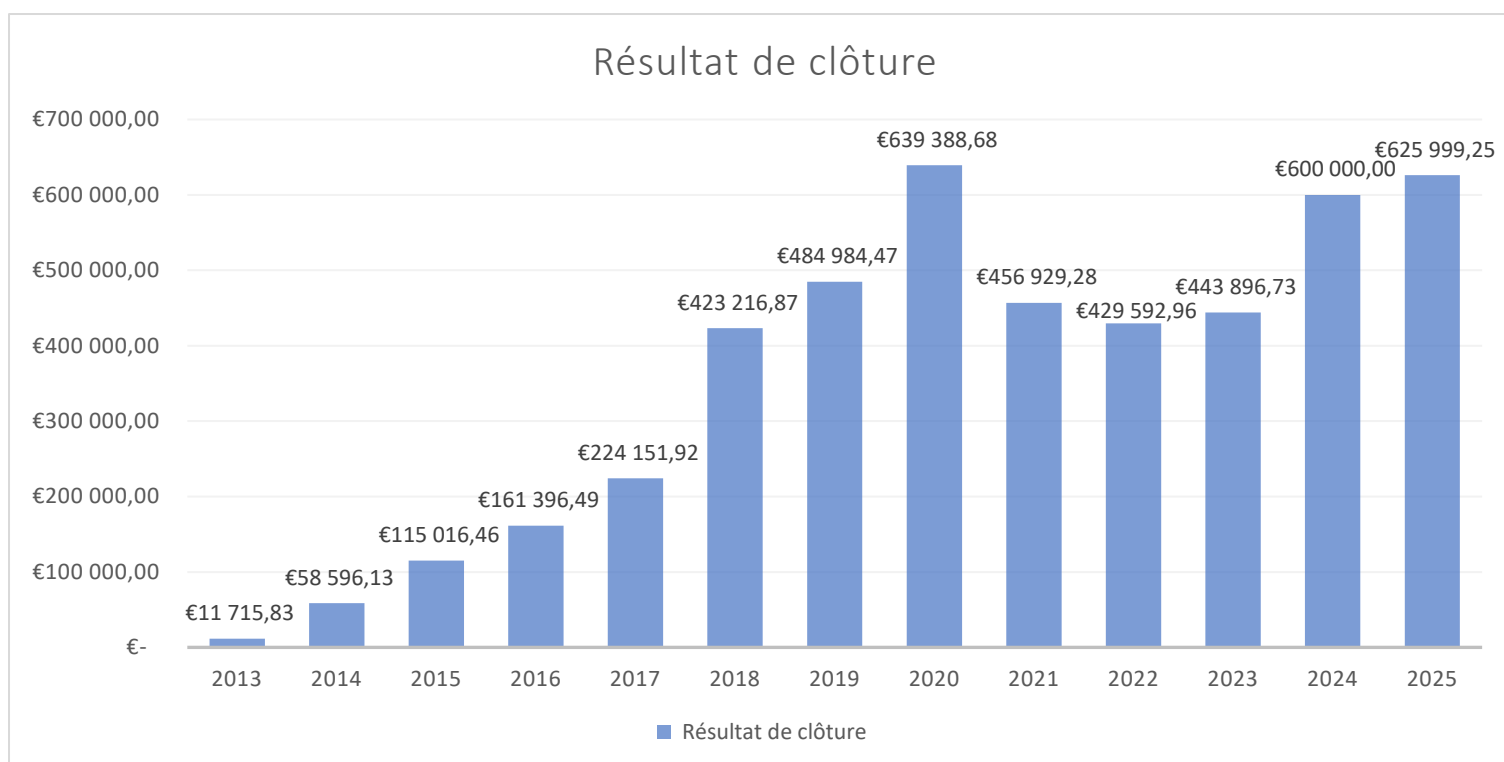
La capacité de désendettement s'élève à 6,6 ans pour l'année 2025, ce ratio s'améliore.

### Un niveau d'épargne en nette amélioration malgré le contexte avec un effet ciseau inversé

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>DF</b>	985 173,00 €	1 135 445,37 €	1 211 297,64 €	1 211 841,24 €	1 275 397,21 €
<b>RF</b>	1 045 395,00 €	1 211 451,86 €	1 367 112,89 €	1 389 155,06 €	1 450 307,61 €
<b>Solde EB</b>	60 222,00 €	76 006,49 €	155 815,25 €	177 313,82 €	174 910,40 €
<b>Annuité dette</b>	122 770,00 €	130 304,40 €	117 016,29 €	121 214,78 €	117 816,26 €
<b>Epargne nette</b>	- 62 548,00 €	- 54 297,91 €	38 798,96 €	56 099,04 €	57 094,14 €
<b>Taux inflation</b>	1,60%	5,20%	4,90%	1,70%	0,80%



### Rétrospective des résultats de clôture



L'excédent reporté est sur la double-mandature beaucoup plus élevé, ce qui témoigne **de la gestion sérieuse et de l'amélioration de la situation financière de la collectivité**. Cela a permis d'investir pour les Villenouvellois et de laisser une réserve pour financer des projets pour la mandature 2026-2032.

## 2 – FINANCES : Affectation du résultat – Exercice 2025

### Délibération n°2026-02-02

Monsieur le Maire indique que pour donner suite à l'adoption du compte financier unique 2025 et la détermination du résultat de l'exercice, il convient de procéder à son affectation.

Monsieur le Maire expose que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement s'élevant à **774 910,40 €**.

### Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ **D'AFFECTER** le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

= Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025	174 910,40
+ Résultat de fonctionnement 2024 reporté sur 2025(cpte 002)	600 000,00
<b>= Résultat de fonctionnement 2025 cumulé à affecter en 2026</b>	<b>774 910,40</b>

<b>= Solde d'exécution de l'investissement</b>	<b>-119 536,01</b>
--	--------------------

Recettes d'investissement de 2025 restant à réaliser sur 2026	30 209,40
- Dépenses d'investissement 2025 restant à réaliser sur 2026	59 584,54
<b>= Solde des restes à réaliser</b>	<b>-29 375,14</b>

<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>-148 911,15</b>
---	--------------------

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>774 910,40</b>
- Affectation en recettes d'investissement cpte 1068	-148 911,15
<b>= Report en recettes de fonctionnement compte 002</b>	<b>625 999,25</b>

- ✓ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération

Votants : 15 (dont 4 procurations)	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------------------------	-----------	------------	----------------

## 3 - Décisions prises en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales

2026-01	24/02/2026	FINANCES	Acceptation d'un don
---------	------------	----------	----------------------

## 4 – Questions diverses

Monsieur le Maire indique, comme déjà discuté, que la communauté de communes a accepté l'augmentation des heures de l'éducateur sportif, un avenant à la convention va être signé, la modification sera effective au 1<sup>er</sup> mars 2026 avec un passage à 7h03. **Le Conseil prend acte.**

**Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de la dernière séance de la mandature et remercie les élus pour leur implication ainsi que les agents communaux pour leur investissement.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES LORS DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 206**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Domaine</b>	<b>Libellé</b>
<b>2026-02-01</b>	FINANCES	Approbation du Compte financier unique 2025
<b>2026-02-02</b>	FINANCES	Affectation du résultat – Exercice 2025

**Le Maire,  
Nicolas FÉDOU**